



Mississauga réagit aux locations à court terme illégales

La Ville s'efforce de s'assurer que les exploitants de locations à court terme soient autorisés et respectent les règlements municipaux grâce à une sensibilisation accrue, à l'application de la loi et à des pénalités.

Vous louez votre logement, ou une partie de celui-ci, à court terme? À partir de cet automne, la Ville intensifie ses efforts d'éducation et d'application de la loi pour réagir aux locations à court terme non conformes exploitées à Mississauga. Cela permettra à la Ville de mieux répondre aux préoccupations des quartiers, de veiller à ce que toutes les zones de la ville soient propres, bien entretenues et paisibles, et de protéger l'offre de logements à long terme à Mississauga.

Cela inclut l'augmentation des pénalités pour les exploitants qui enfreignent le Règlement municipal sur les permis de location à court terme (Règlement sur les locations à court terme). Avec le soutien de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) et 4,75 millions de dollars du Fonds pour l'application des restrictions sur la location de courte durée (FARLCD) du gouvernement fédéral, la Ville améliore son programme d'application afin de réduire le nombre de locations à court terme sans permis dans la Ville et de mieux réglementer le secteur.

Location à court terme à Mississauga

Une location de courte durée est considérée comme un logement, ou une partie d'un logement, qui est loué pour une durée de 30 jours consécutifs ou moins. Souvent réservées par l'intermédiaire de plateformes comme Airbnb, Vrbo et Booking.com, elles offrent aux clients la possibilité d'un séjour plus local ou plus abordable. Elles offrent également aux résidents la possibilité de générer des revenus supplémentaires. Conformément au Règlement sur la location à court terme de Mississauga, les résidents ne peuvent exploiter une location à court terme qu'à partir de leur résidence principale (c'est-à-dire la maison où ils vivent la majeure partie de l'année) et ils doivent obtenir un permis de location à court terme de la Ville.

Au 1^{er} avril 2025, on estimait à 1 855 le nombre de locations à court terme annoncées à Mississauga, et le personnel a vérifié que 1 554 d'entre elles remplissaient les conditions requises pour être considérées comme des locations à court terme. Au 1^{er} avril 2025, 510 de ces locations à court terme avaient obtenu un permis de la Ville. Entre décembre 2021 et le 1^{er} avril 2025, le personnel a répondu à plus de 2 000 demandes de service, ce qui a donné lieu à 1 315 avis de contravention et à 404 pénalités pour des infractions au Règlement sur les locations à court terme à lui seul. Parmi ces cas de non-conformité, on trouve souvent des résidents qui exploitent une location de courte durée sans permis, qui exploitent plus d'une location ou qui exploitent une maison dans laquelle ils ne vivent pas pendant la majeure partie de l'année. À compter du 17 novembre 2025, les pénalités pour infraction au Règlement sur les locations à court terme passeront à un minimum de 500 \$ et à un maximum de 1 000 \$ afin de mieux encourager le respect du règlement.

Protéger l'offre de logements locatifs à long terme à Mississauga

L'objectif du FARLCD, mis en œuvre par l'intermédiaire de LICC, est d'aider les municipalités comme Mississauga à limiter le nombre de logements locatifs à court terme qui nuisent au marché du logement locatif à long terme. En améliorant le programme d'application de la loi sur les locations à court terme, la Ville vise à s'assurer que les locations à court terme à Mississauga sont sécuritaires et bien entretenues, et que le parc de logements locatifs à long terme est protégé et n'est pas utilisé pour des locations à court terme.



Accroître les efforts en matière d'éducation et d'application de la loi

La Ville veille à ce que les exploitants de logements locatifs à court terme détiennent un permis, exploitent leurs logements en toute sécurité et respectent le Règlement sur les logements locatifs à court terme ainsi que tous les autres règlements, notamment en ce qui concerne les normes de propriété, le bruit, le stationnement, les rassemblements gênants et les déchets.

Le soutien du LICC et les 4,75 millions de dollars du FARLCD aideront la Ville à améliorer la conformité avec ses règlements et à répondre aux préoccupations des résidents concernant les locations de courte durée. Pour ce faire, la Ville recruterá du personnel supplémentaire, notamment des agents chargés de l'application de la loi, pour :

- Identifier de manière proactive les locations de courte durée sans permis.
- Effectuer des inspections proactives sur place pour confirmer que les exploitants respectent tous les règlements municipaux.
- Effectuer des inspections obligatoires dans le cadre de la procédure d'octroi de permis.
- Accroître la capacité à répondre aux plaintes et à délivrer des avertissements et des pénalités, le cas échéant.
- Sensibiliser les exploitants et leurs invités à leurs responsabilités.
- Informer les résidents de la manière dont ils peuvent faire part de leurs préoccupations.
- Examiner et traiter les demandes de permis.

Exploitation d'une location à court terme à Mississauga

Pour exploiter une location à court terme à Mississauga, les résidents doivent :

- Détenir un permis de location à court terme valide délivré par la Ville. Ce permis expire chaque année et doit être renouvelé pour pouvoir faire de la publicité et rester en activité.
- Veiller à ce que leur propriété et leurs invités respectent tous les arrêtés municipaux, y compris ceux qui réglementent le bruit, les rassemblements gênants, l'éclairage, les déchets et les débris, ainsi que le stationnement.
- Comprendre et respecter les règles de leur condominium concernant les locations de courte durée, s'ils vivent dans un condominium.
- Inclure le numéro du permis délivré par la Ville sur toutes les publicités imprimées et en ligne relatives à la location de courte durée.

Les résidents qui exploitent une location de courte durée dans un immeuble en copropriété doivent obtenir une autorisation écrite de la société de condominium stipulant que les locations de courte durée sont autorisées.

Les résidents qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui exploitent une location de courte durée doivent également obtenir l'autorisation écrite du propriétaire. Ils doivent également être conscients des responsabilités qui leur incombent en vertu de la *Loi sur la location à usage d'habitation* et de leur contrat de bail.

News Release

City of Mississauga
300 City Centre Drive
Mississauga, ON L5B 3C1



MISSISSAUGA

mississauga.ca facebook.com/citymississauga x.com/citymississauga

Les résidents qui s'inquiètent de la présence d'une location de courte durée dans leur quartier peuvent la déclarer en appelant le 311.

Pour en savoir plus sur l'exploitation d'une location à court terme à Mississauga, visitez le site [mississauga.ca/sta](https://mississauga.ca/stay).

Citations

« Les locations à court terme jouent un rôle dans le soutien de notre industrie touristique et offrent aux visiteurs un moyen unique et local de découvrir Mississauga. En même temps, nous devons donner la priorité à la disponibilité de logements à long terme. Les maisons doivent avant tout être des lieux de vie. Lorsque les logements sont destinés à des séjours de courte durée, cela réduit le nombre de places disponibles pour les logements de longue durée, qui font cruellement défaut. Avec le soutien du gouvernement fédéral, nous prenons des mesures pour veiller à ce que les locations à court terme soient exploitées conformément à nos règlements et qu'elles n'entraînent pas de coûts pour le logement à long terme. » – Carolyn Parrish, maire de Mississauga

« Notre Règlement sur la location à court terme met l'accent sur l'hébergement responsable et le soutien à la stabilité des quartiers. Nous sommes à l'écoute de la communauté et nous entendons vos préoccupations. En mettant davantage l'accent sur l'éducation, en renforçant l'application de la loi et en augmentant les pénalités, nous prenons des mesures pour que les exploitants comprennent et respectent les règlements municipaux et les normes de propriété. Grâce au financement fédéral et au soutien du conseil municipal pour augmenter les pénalités en cas de violation du règlement, nous sommes mieux équipés pour répondre aux préoccupations de la communauté et veiller à ce que les exploitants et les résidents soient mieux informés et soutenus. » – Raj Sheth, commissaire, Services communautaires

« Grâce au Fonds pour l'application des restrictions sur la location de courte durée, notre gouvernement fédéral s'associe à des collectivités comme Mississauga pour renforcer l'application des lois sur le logement au niveau local et protéger l'offre de logements locatifs à long terme. En tant que représentante de cette ville, j'ai pu constater à quel point il est important que les familles aient une chance équitable de trouver un endroit où vivre, et cela commence par la protection des maisons sur lesquelles les gens comptent. Ce financement soutient les efforts de la Ville pour garder plus de logements disponibles pour les familles qui en ont besoin ici à Mississauga et dans tout le pays. » – L'honorable Rechie Valdez, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et secrétaire d'État (Petites Entreprises et Tourisme), au nom de l'honorable Gregor Robertson, ministre du Logement et de l'Infrastructure

Contact média :

Relations avec les médias de la Ville de Mississauga

media@mississauga.ca

905 615-3200, poste 5232

ATS : 905 896-5151